

1. La loi électorale du Canada, à l'exclusion des articles 62 et 63;

2. Le rapport du Commissaire à la représentation sur les méthodes d'inscription des électeurs et le vote des absents (1968), établi conformément à l'article 9 de la loi sur le commissaire à la représentation;

Et que les témoignages recueillis par le comité dans son étude des questions précitées pendant la première session de la vingt-huitième législature soient envoyés au comité.

**M. l'Orateur:** En conformité du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, le présent avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres lors de la prochaine séance de la Chambre.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### LE PROGRAMME DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU CRD

Question n° 21—**M. Broadbent:**

Pour l'année financière 1968-1969 et la présente année financière jusqu'au mois de septembre 1969, quelles ont été les dépenses prévues et les dépenses réelles du gouvernement fédéral à l'égard du programme du Conseil de recherches pour la défense relativement à la recherche industrielle pour la défense, et combien de projets ont été lancés aux termes du programme?

**M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. 1968-1969—Nombre de projets actifs, 101; Dépenses prévues, \$4,500,000; Dépenses réelles, \$4,299,853. 1969-1970—Nombre de projets actifs, 89; Dépenses prévues (année financière complète), \$4,500,000; Dépenses réelles, \$1,162,442.

### LA DISTRIBUTION ININTERROMPUE DU COURRIER

Question n° 69—**M. Orlikow:**

1. Pendant combien de temps le système de distribution ininterrompue a-t-il été en vigueur aux Postes canadiennes?

2. A combien peut-on estimer le coût de l'introduction du système de distribution ininterrompue, puis du retour à l'ancien système?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** 1. Le système est entré en vigueur le 17 février 1969.

2. La mise sur pied du système, qui fonctionne toujours, n'a rien coûté. Nous ne songeons pas pour le moment à retourner à l'ancien système.

[M. l'Orateur.]

### L'ENQUÊTE SUR LA MORT DE MILLIERS DE TRUITES

Question n° 85—**M. Harding:**

Le ministère des Pêches et des Forêts a-t-il entrepris une enquête relative aux milliers de truites qui ont péri dans la rivière Sable, sur une longueur de quatre milles, près de la côte méridionale de l'île du Prince-Edouard, et si oui, quels sont les résultats de l'enquête?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts):** Oui. Le 25 août 1969, des agents des pêches ont constaté presque immédiatement la mort de poissons dans la Sable. Quelques poissons plats ont péri dans les eaux à marée de la rivière, tandis qu'en amont, plusieurs milliers de truites mouchetées mesurant d'1½ p. à 12 po. subissaient le même sort. La Sable est une petite rivière de huit pieds de largeur et de deux pieds de profondeur en moyenne, que les pêcheurs à la ligne visitent rarement. La cause de ce massacre, la pollution, a été localisée à 4 milles et demi en amont. Des sacs et des contenants vides d'insecticides agricoles, dont du DDT, ont pollué les eaux. Toutefois, la vie aquatique de la rivière n'a pas été touchée en amont de cet endroit, sur le restant de la rivière. Un certain nombre de cultivateurs puisent dans la rivière, à proximité de la source de pollution, l'eau dont ils se servent dans leur matériel de pulvérisation. Malgré une enquête approfondie, on n'a pas pu identifier le responsable de l'infraction. Le ministère exécute à l'heure actuelle un programme complet visant à empêcher pour de bon la libération dans les cours d'eau de substances délétères utilisées en agriculture.

### LES ÉTUDES DU PROFESSEUR WARNER

Question n° 87—**M. Thomson:**

1. Quelles études du professeur R. E. Warner l'Office de recherches sur les pêcheries du Canada a-t-il commanditées?

2. Quels sont les résultats généraux de ces études en ce qui concerne les effets sur le milieu de la pollution par le pétrole au Canada?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts):** 1. L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada a seulement payé les frais du voyage en Arctique canadien du professeur R. E. Warner, pour examiner les lieux du naufrage d'un chaland de pétrole, près de l'île Melville.

2. Le professeur, en survolant les lieux, n'a pu découvrir la nappe de pétrole. Dans son rapport, il signale la nécessité a) de ne pas la perdre de vue et d'en suivre le déplacement, compte tenu des conditions que l'on trouve dans l'Arctique, b) de formuler des directives pratiques dans le cas de telles situations, et c) de coordonner les efforts en créant un organisme approprié.